

9 Repérage par les professionnels paramédicaux

Le lien qui se crée avec le professionnel paramédical (que ce soit en termes de temps plus important pour chaque séance ou, pour les masseurs kinésithérapeutes, en termes de toucher qui favorise le contact) permet parfois à la patiente de se confier plus facilement.

Certains soins nécessitant que la patiente se dénude permettent un repérage facilité des traces de violences sur le corps.

Dans ce contexte, il est recommandé, pour le repérage, de prendre en compte les points d'appel suivants :

- le conjoint refuse que sa partenaire reste seule avec un professionnel du sexe opposé ;
- le conjoint fait preuve d'ingérence dans les soins apportés à sa partenaire.

Ce sont des signes d'alerte non négligeables, qui ne sont pas forcément repérés par un professionnel non averti et qui peuvent passer inaperçus dans le cabinet paramédical.

Si la patiente en fait la demande, il est recommandé de rédiger une attestation professionnelle en respectant les mêmes règles de rédaction que le certificat médical. (voir chap. 4.7)

Des éléments tels que les traces physiques, des hématomes, peuvent être notés dans l'attestation. Cette attestation peut contenir des éléments que la patiente ne révélera plus à un autre professionnel. Cette attestation professionnelle a une valeur juridique.

Annexe 1. Facteurs précipitants de la violence

Principaux facteurs associés aux actes de violence (liste non exhaustive)

Facteurs associés à la probabilité qu'une femme soit victime de violence	Facteurs associés à la probabilité qu'un homme se montre violent	Facteurs relationnels ou conjoncturels
<ul style="list-style-type: none"> • Le jeune âge • Un faible niveau d'instruction • Une exposition à la violence conjugale dans l'enfance • Maltraitance pendant l'enfance • L'acceptation de la violence • La grossesse, la naissance d'un enfant ; la période périnatale • Les handicaps, les maladies de longue durée • Les problèmes de santé mentale • La dépendance financière • Une conduite addictive (alcool, drogues) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le jeune âge • Un faible niveau d'instruction • Antécédents de violences ou exposition à la violence pendant l'enfance • L'abus de drogues et d'alcool • Des troubles de la personnalité • La banalisation de la violence (par exemple, considérer qu'il est acceptable qu'un homme frappe sa partenaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Insatisfaction dans le couple • Contexte de séparation conflictuelle • Domination masculine dans la famille • Stress économique, précarité • Une vulnérabilité liée à une dépendance administrative, et/ou sociale et/ou économique • Écart entre les niveaux d'instruction, situation dans laquelle une femme est plus instruite que son partenaire masculin • Différence d'âge importante dans le couple • Un déracinement géographique entraînant un isolement sociétal

Annexe 2. Conséquences sur la santé des violences

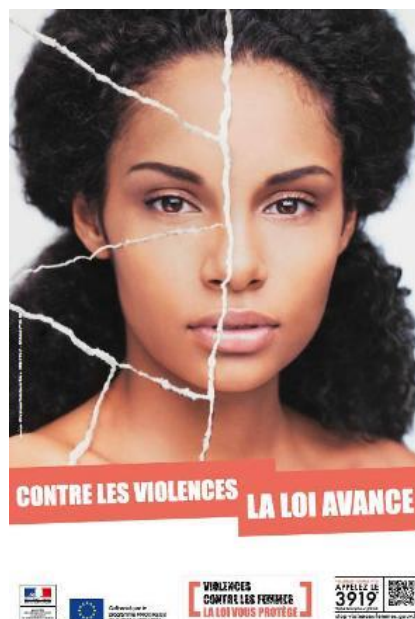
Principales conséquences des violences qui peuvent aller jusqu'au décès (liste non exhaustive)

<p>Troubles physiques</p>	<p>Signes fonctionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consultations itératives avec des plaintes vagues, multiples et inexplicables ; • symptômes physiques chroniques inexplicables : douleurs (lombaires, abdominales, pelviennes, céphalées, etc.), asthénie, troubles digestifs, sensation d'engourdissements et de fourmillements dans les mains, tachycardie et palpitations, sentiment d'oppression et difficultés à respirer ; • mésusage et/ou surconsommation médicamenteuse (antalgiques, par exemple). <p>Signes cliniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lésions traumatiques surtout si elles sont répétées (anciennes et multiples), évoquant la marque d'un objet vulnérant, avec des explications vagues et qui paraissent peu plausibles avec le mécanisme traumatique allégué ; • maladie chronique déséquilibrée.
<p>Troubles psychologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépression, tentative de suicide ou idées suicidaires ; automutilations. • Addictions et/ou abus de substances (...). • Symptômes évocateurs d'un stress post-traumatique (hypervigilance, troubles du sommeil, trouble et modification du comportement). • Des troubles émotionnels : colère, honte, sentiment de culpabilité, d'humiliation, sentiment d'impuissance, « auto-dévalorisation ». • États d'anxiété, de panique, ou manifestations phobiques, (réponses normales à une situation permanente de terreur). • Des troubles du sommeil : difficultés à s'endormir, veille ou réveils nocturnes, cauchemars. • Des troubles de l'alimentation : prises de repas irrégulières, anorexie ou boulimie. • Des troubles cognitifs : difficulté de concentration et d'attention, pertes de mémoire. • Des troubles psychosomatiques.
<p>Complications sexuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lésions traumatiques. • Infections génitales et urinaires à répétition, et infections sexuellement transmissibles (IST), <i>a fortiori</i> si elles sont répétées, transmission du VIH. • Troubles de la sexualité ; comportement sexuel à risque. • Douleurs pelviennes chroniques et troubles sexuels (dyspareunie, etc.).

Conséquences au cours de la grossesse	<ul style="list-style-type: none">• Grossesses non désirées et Interruptions volontaires de grossesse (IVG).• Complications obstétricales (décès maternel, hémorragie fœto-maternelle, fausses-couches, infections maternelles, accouchement prématuré, rupture prématurée des membranes, suivi aléatoire ou tardif de la grossesse, maladie chronique associée non équilibrée, etc.).• Complications fœtales (mort <i>in utero</i>, retard de croissance intra-utérine, prématurité, faible poids à la naissance, etc.).• Retard ou absence d'accès aux soins périnataux.• Comportements à risque (consommation de tabac, d'alcool, de drogues illicites et mauvaise nutrition maternelle).
Conséquences chez les enfants⁷	<p>Les symptômes présentés par un enfant sont multiples et non spécifiques de ce type de violence.</p> <ul style="list-style-type: none">• Rupture dans le comportement : « retrait » (inhibition, tristesse) ou au contraire « sur-manifestation » de l'enfant (agressivité, hyper-agitation), régression ou au contraire « maturité » en décalage avec son âge.• Désordres alimentaires.• Troubles du sommeil.• Ruptures scolaires ou surinvestissement.• Actes délictueux, mise en danger de soi ; reproduction d'actes violents (auto- ou hétéro-agressivité).• Troubles psychopathologiques : syndrome anxieux / syndrome dépressif.• Plaintes somatiques (céphalées, douleurs abdominales).

⁷ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/SEEVC-Brochure-Le_monde_du_silence.pdf

Annexe 3. Affiches proposées par stop-violence-femmes.gov



<https://www.stop-violences-femmes.gov.fr/affiches-videos-et-campagnes-d.html>

MODÈLE DE CERTIFICAT MÉDICAL (CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES (ONCD))¹⁶

MODÈLE DE CERTIFICAT MEDICAL INITIAL
(Proposé à titre d'exemple, téléchargeable sur le site de l'ONCD)

ENTETE PRATICIEN

Je soussigné(e), docteur
 chirurgien-dentiste, certifie avoir examiné le à H
 A (lieu de l'examen)
 M. Mme Mlle l'enfant (Nom et prénom)
 Né(e) le (date en toutes lettres)
 (Eventuellement) Accompagné(e) de

Faits rapportés par la personne (commémoratifs)
 Cette dernière m'a déclaré que: « Le date) à H (heure)
 Au (lieu),
 ».

Examen clinique
 J'ai constaté ce jour :
 - à l'examen exobuccal :
 - à l'examen endobuccal :
 - à l'examen radiographique :
 +/- photographies et radiographies jointes référencées + schéma dentaire actualisé +...

Les signes ressentis par le patient sont :

Etat antérieur (si connu)
 L'état initial de la dent était (seulement s'il s'agit d'un patient suivi régulièrement dans le cabinet dont l'état initial était connu) (ou) au (dernière date connue des soins dans le cabinet), l'état était

Traitement
 Ce jour, le traitement consiste en (si un traitement a été réalisé ce jour le préciser) :

Evolution
 L'évolution possible ou prévisible et les traitements envisagés ou potentiellement prévisibles :
 A noter - Toutes les réserves d'usage doivent être formulées (voir note).

Le coût actuel des traitements est de :
 Si chiffrage possible.

La situation actuelle est transitoire et le dossier pourra être ré-ouvert en cas de complications.

Risque de Déficit Fonctionnel Permanent (DFP)
 Le cas échéant (voir note).

Incapacité totale de travail (ITT)
 Le cas échéant (voir note).

Certificat fait à
 le (date en toute lettre)
 et remis en mains propres à pour faire valoir ce que de droit.

SIGNATURE ET TAMPON DU CHIRURGIEN-DENTISTE

¹⁶ <http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/chirurgiens-dentistes/securisez-votre-exercice/relations-patients/violences-faites-aux-femmes.html>

MODÈLE D'ATTESTATION : CONSEIL DE L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER ¹⁸

**Attestation clinique Infirmière
EN CAS DE VIOLENCES SUR PERSONNE MAJEURE**
Sur demande de la personne et remis en main propre
Validée par l'Ordre national infirmier
Un double doit être conservé par l'infirmier.e

Nom prénom de l'infirmier.e :

Adresse professionnelle :

Numéro ADELI et/ou RPPS et/ou d'inscription à l'ordre infirmier :

Je certifie avoir examiné, le (date en toutes lettres) _____ à _____ heure _____,
à _____ (Lieu : cabinet, service hospitalier, domicile, autre)

Madame ou Monsieur _____ (nom -- prénom)¹⁹, né.e le (en toutes lettres) _____ Domicilié.e à _____

Age de la grossesse (le cas échéant) _____

FAITS OU COMMÉMORATIFS:

La personne déclare : « j'ai été _____, je suis

_____ ».

DOLÉANCES EXPRIMÉES PAR LA PERSONNE :

Elle dit se plaindre de²⁰ « _____

_____ »

EXAMEN CLINIQUE INFIRMIER : (description précise des lésions, siège et caractéristiques sans préjuger de l'origine)

- sur le plan physique :

- sur le plan psychique/émotionnel :

Joindre photographies éventuelles prises par l'infirmier.e, datées, signées et tamponnées au verso.

Cet examen a nécessité la présence d'une personne faisant office d'interprète, Madame, Monsieur (nom, prénom, adresse) :

« Attestation établie à la demande de l'intéressé.e et remise en main propre pour servir et faire valoir ce que de droit »

DATE (du jour de la rédaction, en toutes lettres), SIGNATURE ET TAMPON DE L'INFIRMIER.E et/ou DU SERVICE

¹⁸ <https://www.ordre-infirmiers.fr/actu/contre-les-violences-faites-aux-femmes.html>

¹⁹ En cas de doute sur l'identité de la personne, préciser ces informations, entre guillemets, sous la forme « me déclare se nommer..., et être né.e le.... ».

²⁰ Indiquer entre guillemets les déclarations de la victime (contexte, nature des faits, identité ou lien de parenté avec l'auteur des faits rapportés) et les doléances rapportées sans interprétation, ni tri. Il est recommandé de recueillir les dates et heures des faits allégués afin de signaler le caractère répétitif.